

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 26 octobre 2016 portant désignation des membres du conseil scientifique qui assiste le comité d'histoire de la sécurité sociale

NOR : AFSS1630880A

Le ministre des finances et des comptes publics, la ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,
Vu l'arrêté du 22 novembre 2012 portant réforme du comité d'histoire de la sécurité sociale ;
Vu l'arrêté du 18 avril 2013 portant nomination des membres du conseil scientifique,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le conseil scientifique, prévu par l'article 4 de l'arrêté du 22 novembre 2012 susvisé pour assister le comité d'histoire de la sécurité sociale, est composé pour une durée de quatre ans des personnes dont les noms suivent :

- Mme Axelle BRODIEZ-DOLINO, chargée de recherche en histoire contemporaine au CNRS-LARHRA.
- Mme Anne-Sophie BRUNO, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne.
- M. Christophe CAPUANO, maître de conférences à l'université Lumière - Lyon-II et chercheur au LARHRA.
- M. Fabrice CAHEN, chargé de recherches en histoire à l'Institut national d'études démographiques.
- M. Patrick FRIDENSON, historien, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.
- M. Nicolas HATZFELD, professeur d'histoire contemporaine à l'université d'Évry, IDHES.
- Mme Isabelle LESPINET-MORET, professeure d'histoire sociale contemporaine à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne.
- Mme Virginie DE LUCA BARRUSSE, professeure de démographie à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne.
- M. Yannick MAREC, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Rouen-Normandie.
- Mme Judith RAINHORN, historienne, professeure à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne.
- M. Bruno VALAT, maître de conférences en histoire contemporaine, Institut national universitaire Champollion, université fédérale de Toulouse.
- M. Olivier VERNIER, professeur d'histoire du droit à l'université Nice-Sophia Antipolis, laboratoire ERMES.
- M. Vincent VIET, chargé de recherche au CNRS - CERMES3.

Article 2

L'arrêté du 18 avril 2013 susvisé est abrogé.

Article 3

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 26 octobre 2016.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,
T. FATOME*

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,
T. FATOME

*Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement,*
Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des affaires financières,
sociales et logistiques,*
C. LIGEARD